

Mépris de démocratie ! La mise en place du gouvernement Barnier, qui marque le retour au pouvoir de la vieille droite réactionnaire liée à la Manif pour Tous (à l'image d'un Bruno Retailleau ministre de l'Intérieur) ne nous rassure pas sur la réduction des inégalités et des violences envers les femmes et personnes LGBTI ces prochains mois, bien au contraire.

Dans ce contexte et quelles que soient les annonces, les différents droits et avancées acquises sont de facto menacés, au moins dans leurs applications si ce n'est sur le plan législatif.

Sans action de notre part, les reculs sociaux (soutenus/encouragés par le RN), vont marquer les prochains mois pour les femmes, les personnes LGBTI et les victimes de discriminations en général.

C'est dans ce cadre que les organisations syndicales représentatives doivent négocier un accord avec le ministère sur l'égalité professionnelle. Cette négo, au point mort depuis 4 mois, s'engage difficilement aux yeux de la CGT : l'administration, sans véritable mandat, refuse pour l'instant nos très nombreuses propositions pour réduire les inégalités, agir pour la santé des femmes au travail et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

C'est aussi dans ce cadre que la CGT appelle à la grève et à la manifestation le mardi 1^{er} octobre 2024.

Procès de Mazan

Ce début d'année scolaire est également marqué par le procès Mazan. Celui-ci oppose Gisèle Pélicot à son ex-conjoint et 51 hommes accusés de l'avoir violée presque 200 fois. Ces viols sont intervenus sous la contrainte de la soumission chimique - son mari cachait des anxiolytiques dans ses repas - et ont été largement filmés et photographiés par le principal accusé. Un tiers seulement des accusés reconnaît les faits.

Ce procès rappelle et démontre ce que les féministes s'acharnent à expliquer depuis des années :

- Les violences sexistes et sexuelles sont encore trop répandues et elles doivent être fermement condamnées
- elles concernent toute la société
- et elles subissent plus particulièrement des violences physiques du fait de représentations culturelles et de la sexualisation à outrance de leur corps, et aussi du fait de situations économiques qui les rendent plus fragiles face à toutes les formes de domination exacerbées dans un système capitaliste.

Contre cela, la CGT exige :

- un plan de repérage de la soumission chimique (Gisèle Pélicot s'était plusieurs fois plaint à des professionnels de santé des divers troubles occasionnés par les viols et la prise d'anxiolytique)
- 3 milliard pour combattre les violences sexistes et sexuelles
- la revalorisation des métiers largement féminisés, la diminution du temps de travail, ...
- au travail et dans notre ministère, le renforcement des dispositifs de formation et de sensibilisation aux VSS à tous les agents et à ceux en position de management en particulier.

Journée mondiale du droit à l'avortement

En mars 2024, la « *liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* » a été inscrite dans la Constitution française, ce dont nous nous réjouissons. Cependant, cette avancée ne suffit pas. Les conditions dans lesquelles s'exercent la « liberté garantie » seront probablement revues à la baisse. Rien ne garantit les moyens humains et matériels, la double clause de conscience du personnel médical existe toujours.

Nous revendiquons :

- l'accès aux soins, pour toutes, sur tous les territoires, tout le long de l'année avec la réouverture des CIVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité, le maintien de l'offre en ville
- une politique claire et forte impulsant des campagnes publiques d'informations sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que les séances d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire prévues par la loi du 4 juillet 2001
- une politique visant à assurer un accès facile de toutes à la contraception, et à la diversité de choix de celle-ci
- une politique de production publique des médicaments essentiels, incluant ceux nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie.

Nous nous opposerons à toute austérité budgétaire en ce domaine comme dans les autres.

Signez : <https://www.myvoice-mychoice.org/fr>

Le 28 septembre 2024, manifestons pour la défense et l'application effective du droit fondamental à l'avortement partout dans le monde !



LGBTI (Lesbien Gay Bisexuel Transgenre Intersexe)

Alors que les discussions informelles sur la vie personnelle font de fait partie de la sociabilité avec les collègues, près d'un salarié-e sur deux en couple avec une personne de même sexe le cache (enquête association L'autre Cercle, 2022) de peur des réactions négatives.

Les personnes trans* sont particulièrement exposées aux discriminations. Selon une étude réalisée par l'IFOP et l'association L'autre Cercle, 37 % des personnes trans* interrogées ont dit avoir subi une agression sur leur lieu de travail. **Voir son identité respectée n'est ni un caprice ni une mode, c'est un droit fondamental reconnu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme comme une composante de la dignité humaine.**

L'employeur doit assurer la santé et la sécurité des personnes au travail.

La CGT revendique :

- la mise en place de mesures d'inclusion et d'égalité ambitieuses, négociées avec les représentants des salariéEs, avec un réel suivi par la réunion régulière de comités de suivi et des indicateurs
- la formation des agent(e)s et encadrant(e) aux questions d'égalité
- un traitement à la hauteur des signalements de discriminations
- une transition dépsychiatisée, déjudiciarisée, libre et gratuite pour les personnes majeures et mineures en ouvrant la possibilité de changement de la mention légale de son sexe à l'état civil par autodétermination, en ouvrant l'accès à la PMA aux personnes trans* avec les moyens pour un accès effectif pour touTEs à la procédure.

Retailleau et les sénateurs LR ont fait adopter au sénat au mois de mai 2024 la loi Eustache-Brinio contre les enfants trans*. Cette loi relève des thérapies de conversion (pourtant interdites depuis 2021) puisqu'elle vise à empêcher les mineurs de transitionner, d'avoir accès aux soins qui les sauvent et à les psychiatiser de force.

La CGT a dénoncé cette proposition de loi et construit les rassemblements de la "Riposte Trans et Féministe" aux côtés des associations contre celle-ci.

Le 12 octobre 2024 aura lieu l'Existransinter à Paris, journée de mobilisation des personnes trans* et intersexes, en soutien à leurs revendications. La CGT appelle à y participer.